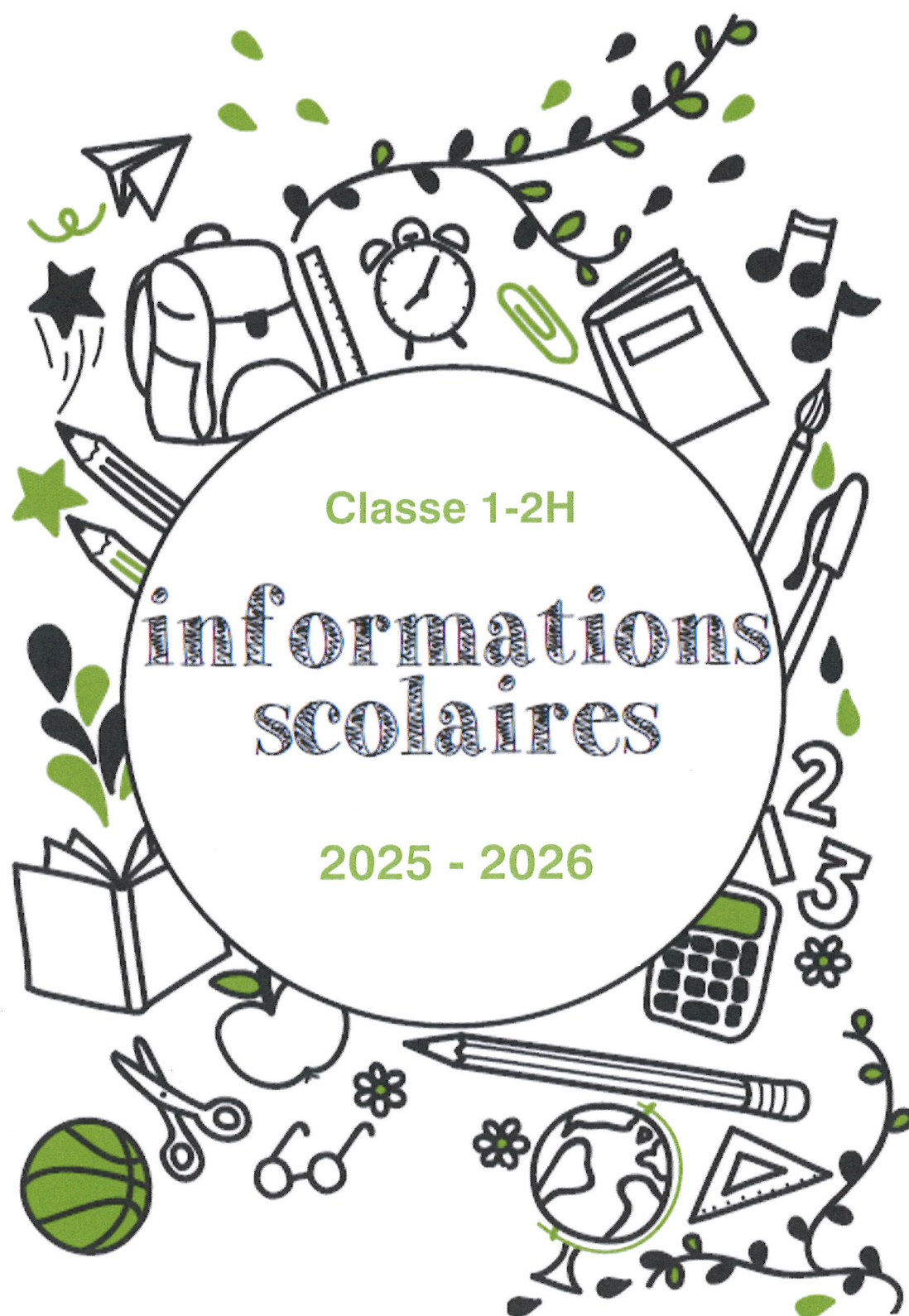




Dépliant à conserver précieusement.

Chers parents,



Nous profitons de ce fascicule pour vous transmettre quelques informations utiles pour la rentrée scolaire 2025 – 2026.

En ce qui concerne l'organisation du **premier jour de classe**, les **2H** viendront à l'école **uniquement l'après-midi**. Pour les parents des 2H qui ont un contrat UAPE, en cas de besoin pour la matinée du 1er jour d'école, merci d'adresser une demande en précisant l'horaire d'arrivée de votre enfant à structure.accueil@conthey.ch.

Ainsi, **la matinée du jeudi 21 août sera consacrée à la rentrée des 1H**. Les parents pourront accompagner leur enfant en classe et y rester un moment.

Dès vendredi 22 août, votre enfant viendra à l'école aux **horaires habituels**.

Matériel : L'enfant se munira du **matériel** suivant, fourni par ses parents. Les bons de la commune permettent de financer ces achats :

- 1 paire de pantoufles d'école fermées
- 1 paire de pantoufles de rythmique, noires, à semelle souple
- 1 tablier (facile à enfiler et à boutonner)
- 1 trousse vide
- 1 boîte de mouchoirs en papier (ex. Kleenex)

Toutes les autres fournitures sont achetées par l'école.

Merci de bien vouloir inscrire le nom de votre enfant sur tous ses objets personnels.

Autonomie : Il est souhaitable que chaque enfant sache mettre/enlever sa veste et ses chaussures tout seul. Il est aussi important qu'il sache se moucher et aller aux toilettes sans l'aide systématique de la maîtresse.

Récréations : Les enfants auront une récréation le matin (et l'après-midi pour les 2H). Votre enfant peut donc apporter un petit goûter s'il le désire. Merci de privilégier une collation saine et d'éviter les boissons.

Nous nous réjouissons d'accueillir votre enfant dans notre classe et de l'accompagner jour après jour dans ses apprentissages.

Les enseignantes de 1-2H



Direction

Les écoles primaires de Conthey sont dirigées par Samuel Darbellay, il reçoit les parents sur rendez-vous.

Absences

Les absences pour cause de maladie doivent être annoncées par téléphone avant les cours :

- Soit en contactant l'enseignant(e)
- Soit en contactant l'école :

Erde :	027/ 346 45 97
Plan-Conthey :	027/ 346 60 96
Ancien centre Châteauneuf :	027/ 346 40 97
Nouveau centre :	027/ 345 50 44

Les parents informent la structure pour toute absence d'un enfant fréquentant l'UAPE.

UAPE Les Filous Châteauneuf : 027 345 56 30
UAPE La Marelle Erde : 027 345 56 28

Congés

Selon l'article 5 du règlement cantonal, **des congés individuels peuvent être accordés pour de justes motifs**:

- > par la direction jusqu'à 9 demi-journées de classe
- > par l'inspecteur de 10 à 27 demi-journées de classe
- > par le département au-delà de 27 demi-journées

Les demandes de plus d'une demi-journée sont adressées par les parents par écrit deux semaines à l'avance à la direction des écoles en spécifiant clairement le motif du congé sollicité.

Un formulaire est à disposition chez le titulaire ou sur le site : www.conthey.ch

Les parents sont responsables des congés et assument la responsabilité du suivi des programmes scolaires de leur enfant.

Sanctions contre les parents

Article 16 du règlement du 14 juillet 2004:

L'inspecteur prononce contre les parents coupables de négligence dans l'instruction des enfants, contre ceux qui ont obtenu des congés sur la base de fausses déclarations et contre ceux qui entravent intentionnellement les maîtres dans l'exercice de leurs fonctions, des amendes pouvant s'élever de CHF 400.- à CHF 1000.-.

Jours Jokers

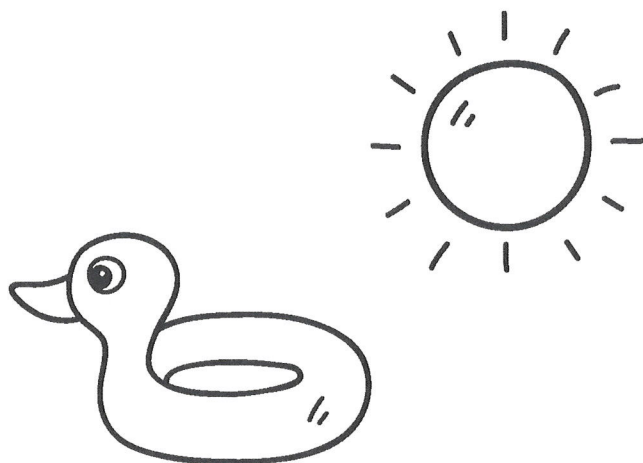
Chaque élève a droit à un maximum de 2 jours jokers par année civile sans justification. Il s'agit d'un congé exceptionnel.

Modalités :

- > La demande doit impérativement être déposée **un mois à l'avance**.
- > Toute demi-journée est décomptée comme journée complète.
- > Durant la première et la dernière semaine d'école, ainsi que durant les épreuves cantonales de 4H et 8H, aucun jour joker ne sera accepté.

Remarques générales :

- > Pour tous congés ou jours jokers sollicités, les parents assument la responsabilité du suivi des programmes scolaires de leur enfant.
- > Si la demande concerne plusieurs enfants d'une même famille scolarisés aux écoles primaires, un seul formulaire doit être complété.
- > De plus amples informations se trouvent sur le site de la Commune.



Coordonnées importantes

Noms	Fonction	Contact	Téléphone
Samuel Darbellay	Directeur des écoles	samuel.darbellay@conthey.ch	027 345 56 38 079 668 72 22
Claudine Fumeaux	Présidente de la Commission scolaire	claudine.fumeaux@conthey.ch	079 436 02 19
Fabienne Vergères	Secrétariat Formation	formation@conthey.ch	027 345 56 38
Carla Martins	Secrétariat Structures d'accueil	generations@conthey.ch	027 345 56 20
Johann Berthouzoz	Responsable conciergerie	johann.berthouzoz@conthey.ch	027 345 56 73
Malaury Perruchoud et Paulette Jollien	Infirmières scolaires	malaury.perruchoud@psvalais.ch	079 842 82 83 027 566 52 14
Emmanuelle Balmer	Responsable pédagogique UAPE La Marelle Erde	emmanuelle.balmer@conthey.ch	027 345 56 45
Monica Del Castillo	Responsable pédagogique UAPE Les Filous Châteauneuf	monica.delcastillo@conthey.ch	027 345 56 49
Centre SIPE	Sexualité, information et prévention	www.sipe-vs.ch	027 323 46 48
CDTEA	Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent	https://www.vs.ch/web/scj/cdtea	027 606 48 25
Représentantes des parents à la Commission scolaire	Hélène Bourban Adeotchoun (Plaine)	helenebourban@hotmail.com	077 432 58 37
	Nathalie Parvex-Ançay (Erde)	ancanath@hotmail.com	079 712 36 11
Conth'Act	Centre culturel	info@conthact.ch	027 345 56 20

Horaires scolaires



Centre scolaire d'Erde						
	Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Cycle 1	08h20 - 11h40	1-2H 3-4H	1-2H 3-4H	3-4H (Horaire alterné)	1H 3-4H (Horaire alterné)	1-2H 3-4H
	13h40 - 16h15	2H 3-4H	2H 3-4H		2H 3-4H	2H 3-4H
Cycle 2	08h20 - 11h40	5-8H	5-8H	5-8H	5-8H	5-8H
	13h40 - 16h15	5-8H	5-8H		5-8H	5-8H

Centre scolaire de Plan-Conthey						
	Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Cycle 1	08h20 - 11h40	1-2H 3-4H	1H 3-4H (Horaire alterné)	3-4H (Horaire alterné)	1-2H 3-4H	1-2H 3-4H
	13h40 - 16h15	2H 3-4H	2H 3-4H		2H 3-4H	2H 3-4H

Centre scolaire de Châteauneuf-Conthey						
	Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Cycle 1	08h00 - 11h20	1-2H	1H		1-2H	1-2H
	13h45 - 16h20	2H	2H		2H	2H
Cycle 2	08h00 - 11h20	5-8H	5-8H	5-8H	5-8H	5-8H
	13h45 - 16h20	5-8H	5-8H		5-8H	5-8H

Les heures ci-dessus sont les horaires de classe. Les élèves doivent être dans la cour 5 minutes avant.

Charte des transports scolaires

Les élèves doivent être présents aux arrêts de bus 5 minutes avant l'horaire prévu. A chaque trajet, les élèves sont en possession de leur abonnement. Les parents sont responsables du comportement de leur enfant sur le trajet.

Afin que chaque usager se sente à l'aise et en sécurité lors des transports scolaires, l'élève s'engage à :

- ... respecter les autres usagers du bus aux arrêts.**
- ... attendre le bus à au moins un mètre de la route, à l'endroit désigné par l'organisation.**
- ... attendre que le bus soit complètement arrêté pour y monter et monter dans le bus calmement, sans bousculade.**
- ... être toujours poli(e) envers le chauffeur.**
- ... ne pas se déplacer durant le trajet.**
- ... ne pas crier dans le bus, ni ennuyer les autres passagers.**
- ... garder le bus propre et en bon état.**
- ... attendre que le bus soit arrêté pour quitter sa place et descendre du bus calmement.**
- ... prendre le bus qui correspond à son horaire de classe.**

Les parents, le transporteur et la Direction des écoles collaborent à l'application de cette charte. Le transporteur signale à la direction tout comportement inadéquat. En cas de non respect d'un ou plusieurs points de la charte, la direction prononcera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du bus pour une durée déterminée.

Horaires des bus scolaires

		Rentrée du matin	Fin de matinée	Rentrée de l'après-midi	Fin de journée
		Départ	Arrivée	Départ	Arrivée
SENSINE	1-4 H - Centre scolaire de Plan	7h45	12h03	13h15	16h35
	5-8 H - Centre scolaire de Châteauneuf	7h45	11h34	13h15	16h35
ST-SEVERIN	1-4 H - Centre scolaire de Plan	7h46	12h02	13h16	16h32
	5-8 H - Centre scolaire de Châteauneuf	7h46	11h32	13h16	16h32
LE BOURG	1-4 H - Centre scolaire de Plan	7h47	12h01	13h17	16h31
	5-8 H - Centre scolaire de Châteauneuf	7h47	11h31	13h17	16h31
VENS	1-4 H - Centre scolaire de Plan	7h48	12h00	13h18	16h30
	5-8 H - Centre scolaire de Châteauneuf	7h48	11h30	13h18	16h30
PROVINS	5-8 H - Centre scolaire de Châteauneuf	7h40	11h31	13h16	16h31
PAS-DE-CHEVILLE	5-8 H - Centre scolaire de Châteauneuf	7h39	11h32	13h15	16h32
PLAN-CONTHEY GRAND BLEU	5-8 H - Centre scolaire de Châteauneuf	7h41	11h30	13h17	16h30
ECOLE DE CHÂTEAUNEUF	3-4 H - Centre scolaire de Plan	7h55	11h55	13h25	16h20
	1-4 H - Centre scolaire de Plan (UAPE)	7h55	11h55 / 11h57 / 12h05	13h25	16h20 / 16h30
DAILLON LA CHAPELLE	1-8 H - Centre scolaire de la Sainte Famille Erde	7h47	12h00	13h20	16h50
DAILLON LA VELLA	1-8 H - Centre scolaire de la Sainte Famille Erde	7h45	11h58	13h18	16h48
DAILLON LA FERME A COPPEX	1-8 H - Centre scolaire de la Sainte Famille Erde	7h49	11h57	13h22	16h47
AVEN VILLAGE	1-8 H - Centre scolaire de la Sainte Famille Erde	8h00	12h00	13h20	16h38
AVEN LA CROIX	1-8 H - Centre scolaire de la Sainte Famille Erde	7h58	11h58	13h18	16h36

Missions de l'école et des parents

«L'école valaisanne a la mission générale de seconder la famille dans l'éducation et l'instruction de la jeunesse.»
(Loi sur l'instruction publique, art. 3)

L'école doit pouvoir bénéficier d'une collaboration constructive avec tous les parents.

Elle a le rôle de donner à chaque enfant une formation de futur adulte responsable.

Les parents se doivent :

... d'inculquer à leur(s) enfant(s) le goût de l'école et le désir de bien faire, ainsi que le respect dû aux autorités scolaires, aux enseignants, aux autres élèves, au matériel et aux bâtiments scolaires.

... de s'assurer que les devoirs soient bien faits et les leçons apprises.

... de prendre tous les contacts utiles avec le titulaire de classe.

... de veiller à ce que les enfants viennent en classe en respectant les horaires, dans une tenue propre et décente et à ce que les règles d'hygiène, indispensables à une vie communautaire, soient respectées.

... de donner ou d'imposer à leur(s) enfant(s) des conditions favorisant au mieux le travail scolaire et le comportement (sommeil, encadrement, loisirs...).

Pour la bonne marche de l'école, et sauf urgence, les parents n'entrent pas dans les bâtiments scolaires sans rendez-vous pris avec l'enseignant.e.

Santé scolaire

Les médecins et infirmières scolaires assurent la prévention, la protection et la promotion de la santé auprès de tous les élèves en âge de scolarité obligatoire.

- > **Vous avez des questions sur les vaccins ou les allergies?**
- > **Vous avez besoin de conseils ou de soutien?**
- > **Vous désirez faire un bilan?**
- > **...?**

N'hésitez pas à contacter l'infirmière scolaire:

malaury.perruchoud@psvalais.ch, 079 842 82 83 / 027 566 52 14

...ou à visiter le site : www.promotionsantevalais.ch

Au secours! Les poux!

Votre enfant a des poux?

- > **Éliminez-les avec un peigne fin anti-poux.**
- > **Renforcez l'action avec un produit anti-poux.**

Retrouvez des explications détaillées sur le site de la santé scolaire : www.promotionsantevalais.ch/fr/pediculose-86.html

L'infirmière et votre médecin de famille sont aussi à disposition.

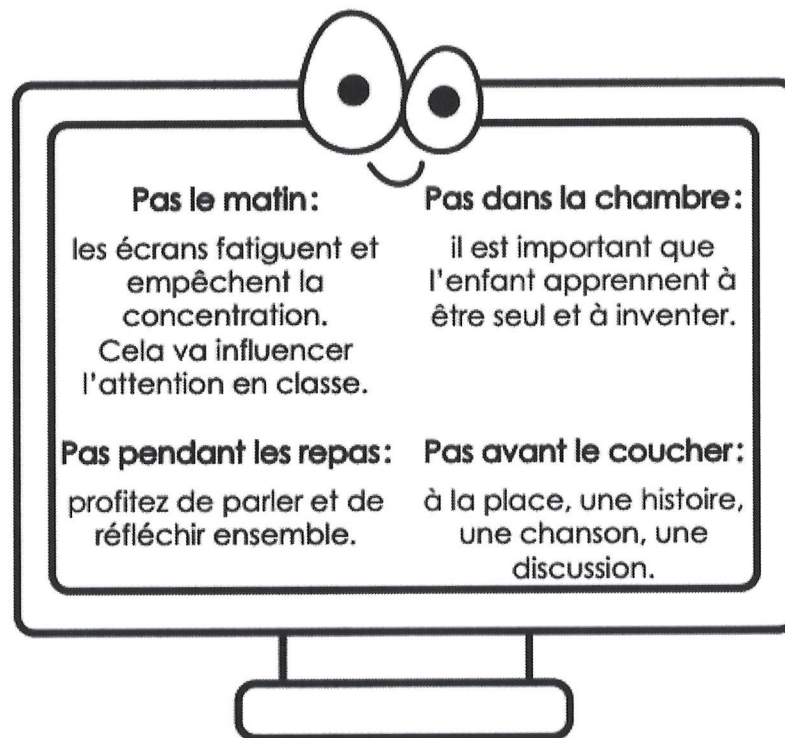
Assurances

Les parents ayant l'obligation d'assurer leurs enfants auprès d'une caisse-maladie, l'école n'a donc contracté aucune assurance accidents. C'est la compagnie d'assurance à laquelle est affilié l'enfant qui couvre les frais résultant d'un accident survenu à l'école ou sur le chemin de l'école.

En raison des nombreux dégâts volontaires ou non aux bâtiments scolaires (bris de glace notamment), il pourra être demandé aux parents de participer aux réparations par le biais de leur assurance RC.

Les écrans

- > avant 3 ans, tout écran est déconseillé
- > entre 3 et 6 ans, 20 minutes d'écran par jour
- > entre 6 et 9 ans, 30 minutes d'écran par jour



Bibliothèque de Plan-Conthey

(Centre Culturel)

Mercredi de 14h00 à 16h30

Jeudi de 16h15 à 19h15

Samedi de 10h00 à 11h30

Fermée durant les vacances scolaires

En été : Ouvert uniquement les jeudis

Ludothèque de Conthey

(Centre Culturel)

Lundi de 16h30 à 18h30

Mercredi de 16h00 à 18h00 (Uniquement le premier du mois)

Jeudi de 17h00 à 19h00

Bibliothèque d'Erde

(Centre scolaire de la Sainte-Famille)

Mardi de 16h15 à 18h30

Mercredi de 16h00 à 18h00

Jeudi de 16h15 à 19h15

Fermée durant les vacances scolaires

En été : Ouvert uniquement les jeudis



PLAN DE SCOLARITE 2025 – 2026

1. DUREE DE L'ANNEE SCOLAIRE

Début de l'année scolaire	le	jeudi	21	août	2025	le matin
Fin de l'année scolaire	le	vendredi	26	juin	2026	le soir

2. CONGES HEBDOMADAIRES

Mercredi après-midi et samedi

3. VACANCES ET CONGES ANNUELS

3.1 Vacances d'automne	du	mercredi	15	octobre	2025	à midi
	au	lundi	27	octobre	2025	le matin
3.2 Vacances de Noël	du	vendredi	19	décembre	2025	le soir
	au	lundi	05	janvier	2026	le matin
3.3 Vacances de Carnaval	du	vendredi	13	février	2026	le soir
	au	lundi	23	février	2026	le matin
3.4 Pont de St-Joseph	du	mercredi	18	mars	2026	à midi
	au	lundi	23	mars	2026	le matin
3.5 Vacances de Pâques	du	jeudi	02	avril	2026	le soir
	au	lundi	13	avril	2026	le matin
3.6 Pont de l'Ascension	du	mercredi	13	mai	2026	à midi
	au	lundi	18	mai	2026	le matin

4. JOURS FERIES

4.1 Immaculée Conception	le	lundi	08	décembre	2025
4.2 Pentecôte	le	lundi	25	mai	2026
4.3 Fête-Dieu	le	jeudi	04	juin	2026

Le plan de scolarité cantonal est scrupuleusement suivi.

Les demandes de congé pour départs anticipés les veilles de vacances officielles, ou pour prolongement de vacances officielles, ne sont pas prises en considération.